

Paris, le 30 juin 2021

## LA CAPEB ET PÔLE EMPLOI RENFORCENT LEUR ACTION CONJOINTE POUR FAVORISER LES EMBAUCHES DANS LES ENTREPRISES ARTISANALES

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et Pôle emploi ont signé un accord de partenariat pour impulser une dynamique de mobilisation conjointe en faveur du recrutement dans le secteur du bâtiment qui reste l'un des premiers employeurs de France. Les entreprises artisanales confèrent, en effet, au bâtiment sa place de deuxième secteur en nombre d'établissements dans les territoires urbains et en zones rurales.

Le secteur du bâtiment est l'un des secteurs qui a vu son activité croître ces dernières années, à l'exception de 2020. La transition écologique, au travers de la rénovation thermique des bâtiments, la transition numérique ou encore la rénovation du patrimoine, ouvrent des opportunités d'emploi et de nouveaux besoins en compétences.

Dans ce contexte, le partenariat entre la CAPEB et Pôle emploi vise un double objectif :

- Répondre à des besoins croissants de ce secteur qui connaît depuis la fin du premier confinement en mai 2020 un niveau des offres équivalent à celui de l'année 2019 ;
- Agir conjointement sur les difficultés de recrutement récurrentes afin d'offrir de nouvelles opportunités de retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.

La volonté commune de la CAPEB et Pôle emploi est notamment de renforcer le travail en commun entre leurs réseaux respectifs, au plus près des entreprises artisanales, afin de faciliter le partage d'information sur les métiers et leurs spécificités locales. Cette coopération va se traduire par la mise en place de référents bâtiment, au niveau le plus pertinent, la fiabilisation des informations des demandeurs d'emploi, l'identification des compétences transférables afin d'élargir les recrutements à des candidats venant de secteurs différents en mobilisant, si nécessaire, les dispositifs de formation du secteur, sans oublier le repérage et l'accompagnement des demandeurs d'emploi ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Pour Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB : « *Le manque de main d'œuvre et la quasi-pénurie de main d'œuvre qualifiée sont le quotidien de nombre de nos entreprises. Malgré la période Covid, les commandes repartent, les carnets de commande se remplissent et, double peine pour les chefs d'entreprises, ils ne trouvent plus de salariés. Les acteurs publics de l'emploi et les forces vives économiques doivent définitivement collaborer d'une nouvelle manière dans le but de faire « matcher » au plus près des territoires l'offre et la demande d'emploi. Nous sommes dans un secteur, le bâtiment, qui est très attractif, où des carrières professionnelles peuvent se construire vite et bien. C'est le propos qu'il faut tenir aux jeunes, hommes et femmes, au moment de leur orientation afin de résoudre en profondeur ce problème d'emploi. »*

Pour Jean Bassères, Directeur général de Pôle emploi : « *Pôle emploi se mobilise aux côtés des professionnels depuis longtemps et encore davantage dans la période que nous traversons pour agir contre les difficultés de recrutement. Cet accord en est la traduction. Le bâtiment propose des emplois qui se renouvellent et a toujours autant besoin de nouveaux talents dans tous les corps de métiers. Notre rôle est fondamental pour attirer différents profils vers ce secteur en forte demande et aussi pour promouvoir la création ou la reprise d'entreprise dans le secteur de l'artisanat du bâtiment. »*

### CONTACTS PRESSE

CAPEB : Isabelle Planchais – 06 08 56 78 06 – [i.planchais@capeb.fr](mailto:i.planchais@capeb.fr) // Alice Augeraud – 01 58 65 00 54 – [aaugeraud@hopscotch.fr](mailto:aaugeraud@hopscotch.fr)  
Pôle emploi : Valérie Sébalj – 06 27 20 79 70 – [valerie.sebalj01-ext@pole-emploi.fr](mailto:valerie.sebalj01-ext@pole-emploi.fr)

**À propos de la CAPEB :**

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat du Bâtiment, lequel dénombre 557 306 entreprises employant moins de 20 salariés, soit 99 % des entreprises du Bâtiment ; 651 011 salariés, soit 5 9% des salariés du Bâtiment et 56 093 apprentis, soit 77 % des apprentis du Bâtiment. Ces entreprises réalisent 86,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 60 % du chiffre d'affaires du secteur du Bâtiment.

**À propos de Pôle emploi :**

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr) reçoit 42 millions de visites par mois.

**CONTACTS PRESSE**

CAPEB : Isabelle Planchais – 06 08 56 78 06 – [i.planchais@capeb.fr](mailto:i.planchais@capeb.fr) // Alice Augeraud – 01 58 65 00 54 – [aaugeraud@hopscotch.fr](mailto:aaugeraud@hopscotch.fr)  
Pôle emploi : Valérie Sébalj – 06 27 20 79 70 – [valerie.sebalj01-ext@pole-emploi.fr](mailto:valerie.sebalj01-ext@pole-emploi.fr)